



Succession bien en toute propiete

Par monia

Bonjour, on nous a donné en 2000 un bien immobilier obsolete en toute propriété que nous avons dû démolir! Nous avons reconstruit intégralement (prêt, vente de la maison) la succession vient de s'ouvrir aurons nous des frais de succession a régler dans ce cas? Merci à vous

Par ESP

Bonjour

Si vous êtes héritier, appelé à la succession, la donation doit être rapportée pour sa valeur ACTUELLE, mais du bien, dans l'état où il se trouvait lors de la transmission...